FondaVie^{mc} Guide du représentant









TABLE DES MATIÈRES

Qu'est-ce que FondaVie?	. 4
Produit unique en son genre	. 4
Fonctionnement de FondaVie	. 4
Marché cible	. 4
Âges de souscription	. !
Capital assuré	. !
Types de couverture	. !
Capital-décès	. !
Options du coût de l'assurance (CA)	. (
Valeur de rachat garantie	. (
Valeur de rachat	. (
Valeurs d'assurance libérée réduite	. (
Frais d'administration	. '
Rabais de souscription familiale	. '
Avances sur police	. '
Retraits	. ′
Modes de paiement des primes	. ′
Frais de rachat	. 8
Options de placement	. 8
Avenants et garanties complémentaires	. 9
Garanties d'exonération des primes	10

Qu'est-ce que FondaVie?

FondaVie est un concept d'assurance vie totalement nouveau qui allie la sécurité d'une assurance vie permanente à la souplesse d'un contrat d'assurance vie universelle. Vos clients apprécieront les nombreux avantages de cette assurance :

- un capital-décès garanti
- des possibilités de croissance des placements à l'abri de l'impôt
- diverses options de paiement des primes
- une panoplie d'avenants et de garanties complémentaires

Produit unique en son genre

FondaVie combine en une seule assurance les meilleures caractéristiques de l'assurance vie permanente et universelle. Il en résulte une variété unique d'options, d'avenants et de garanties. Vos clients trouveront en FondaVie une solution abordable et pratique adaptée à leurs nombreux besoins financiers et d'entreprise.

Fonctionnement de FondaVie

Votre client peut payer la prime minimum et s'assurer un capital-décès garanti. S'il choisit de verser plus que le minimum, sa contribution additionnelle est affectée à un compte de placement de son choix. En contribuant davantage, le client peut augmenter la valeur des fonds à l'actif de sa police, ainsi que sa valeur de rachat.

Marché cible

FondaVie vise tout particulièrement le marché des particuliers à revenus moyens et s'adresse à ceux et à celles à la recherche d'une assurance vie permanente alliant souplesse et avantages de placement comme, par exemple, les couples avec enfants ou les retraités qui souhaitent préserver leur patrimoine. Toutefois, étant donné la souplesse et la sécurité qu'elle offre, FondaVie séduira également un marché plus large.

Âges de souscription

- Temporaire renouvelable 20 ans libérée à l'âge de 85 ans : 0 60 ans
- Options coût d'assurance uniforme

Paiements jusqu'à l'âge de 100 ans : de 0 à 80 ans

10 paiements : de 0 à 75 ans 15 paiements : de 0 à 70 ans 20 paiements : de 0 à 65 ans

Capital assuré:

Minimum: 10 000 \$
Maximum: 10 000 000 \$

Types de couverture

FondaVie permet de couvrir une ou plusieurs personnes.

Types de couverture offertes :

- · Contrat sur une tête
- Contrat conjoint payable au premier décès (jusqu'à 5 assurés)
- Contrat conjoint payable au dernier décès (2 assurés seulement)

Capital-décès

La police paie un montant égal au capital assuré plus la valeur des comptes de placement.

Options du coût de l'assurance (CA)

• CA uniforme garanti :

Paiements jusqu'à l'âge de 100 ans

10 paiements

15 paiements

20 paiements

Ces options offrent une protection à vie. Le coût de l'assurance est garanti fixe pendant toute la durée du contrat. Il cesse d'être payable à l'expiration de la période de paiement. Par contre, les primes des avenants, s'il y a lieu, continuent d'être payables.

• Option temporaire renouvelable 20 ans libérée à l'âge de 85 ans

Cette option offre une couverture jusqu'à l'âge de 100 ans. Les primes sont renouvelables tous les 20 ans, jusqu'à l'âge de 85 ans. À ce moment-là, le coût de l'assurance cesse d'être payable.

Changement de l'option du coût de l'assurance

Cette option permet aux clients qui ont opté pour l'option temporaire renouvelable 20 ans libérée à l'âge de 85 ans de choisir l'une des options du coût d'assurance uniforme. Ce changement n'est pas permis pendant les deux premières années du contrat.

Valeur de rachat garantie

Les contrats avec option coût d'assurance uniforme offrent une valeur de rachat garantie qui est payée au client souhaitant racheter sa police. Cette valeur est offerte à compter de la 5° année d'assurance pour les contrats 10 paiements, 15 paiements et 20 paiements et de la 12° année d'assurance pour les contrats payables jusqu'à l'âge de 100 ans.

Valeur de rachat

Le client peut racheter sa police en tout temps et recevoir un montant égal à la valeur de rachat garantie plus la valeur totale des placements, moins les avances sur la police non remboursées et les retraits. Le rachat de la police peut être assujetti à un rajustement de la valeur marchande et à l'impôt.

Valeurs d'assurance libérée réduite

À partir de la 11° année, le client peut choisir d'arrêter de payer les primes en contrepartie d'une assurance libérée réduite. Il reçoit alors la valeur totale des placements (valeur des fonds à l'actif des comptes de placement), ce qui sera considéré comme un retrait. Dans ce cas, les avenants sont résiliés et les dépôts ne sont plus permis. Les valeurs d'assurance libérée réduite sont garanties.

Frais d'administration

Les frais d'administration d'un contrat sur une tête ou d'un contrat conjoint sont de 84 \$ par an ou de 7 \$ par mois, par contrat.

Rabais de souscription familiale

Si deux personnes vivant sous un même toit souscrivent en même temps deux polices, elles bénéficient chacune d'une réduction de 50 % sur les frais d'administration. En outre, toute autre police souscrite en même temps sur la tête d'un enfant bénéficie d'une dispense des frais d'administration. Ce rabais s'applique pendant toute la durée des contrats et n'est offert qu'au moment de la souscription.

Exemple 1:

Un client et son conjoint souscrivent en même temps deux polices distinctes (et non pas un contrat conjoint). Les frais d'administration mensuels de chaque police seront réduits de 50 %. Les clients paieront 3,50 \$ chacun par mois, au lieu de 7 \$. S'ils souscrivent en même temps des polices sur la tête de leurs enfants, ils seront dispensés du paiement des frais d'administration sur ces polices.

Exemple 2:

Deux polices sont souscrites en même temps, une sur la tête de la mère ou du père et l'autre sur la tête d'un enfant. Les frais d'administration mensuels de chaque police seront réduits de 50 %, ils seront de 3,50 \$ pour chaque police, au lieu de 7 \$. Si la mère ou le père décide de souscrire en même temps d'autres polices sur la tête de ses autres enfants, il n'y aura aucuns frais d'administration sur ces polices.

Avances sur police

Votre client peut emprunter un minimum de 500 \$ et un maximum de 90 % de la valeur totale des placements plus la valeur de rachat garantie (moins les avances de police non remboursées). Les avances peuvent être assujetties à l'impôt.

Retraits

Le client peut retirer en tout temps une partie de la valeur totale des placements. Le minimum qu'il peut retirer est 500 \$. Les retraits peuvent être assujettis à un rajustement de la valeur marchande et/ou à l'impôt.

Modes de paiement des primes

Le client peut choisir de payer ses primes selon le mode mensuel (PAC) ou annuel. La prime mensuelle PAC est égale à la prime annuelle divisée par 12.

Frais de rachat

Le contrat FondaVie ne prévoit pas des frais de rachat.

Options de placement

COMPTES D'INTÉRÊT À TAUX FIXE

Compte d'intérêt quotidien FondaVie

Objectif: Des taux d'intérêt garantis d'une durée d'un an ou moins.

Risque: Un rendement minimum garanti sans risque, lié aux bons du Trésor

du gouvernement du Canada.

Ce compte qui reflète les taux d'intérêt à court terme (jusqu'à un an) est concurrentiel comparativement aux taux du marché actuel que réalisent les comptes d'épargne à intérêt quotidien des banques canadiennes. Ce compte est particulièrement intéressant en période de hausse des taux d'intérêt car les fonds ne sont pas immobilisés à des taux en vigueur plus faibles pendant de longues périodes. Le taux d'intérêt est égal à 90 % du rendement des bons du Trésor du Canada à 30 jours, moins 2 %. Le taux de rendement ne peut être négatif.

Compte d'intérêt à long terme FondaVie

Objectif : Des taux d'intérêt garantis liés aux obligations du gouvernement du

Canada à échéance de 10 ans sur une période de dix ans.

Risque : Un rendement minimum garanti sans risque de 2,5 %.

Ce compte a un rendement aussi avantageux que les investissements à plus long terme. Cependant, contrairement à ceux-ci, ses fonds ne font pas l'objet d'une immobilisation prolongée. Le taux d'intérêt est égal à 90 % de la moyenne mobile sur dix ans du taux d'intérêt lié aux obligations du gouvernement du Canada à échéance de 10 ans, moins 2 %.

COMPTE D'INTÉRÊT LIÉ À UN INDICE

Compte indiciel S&P/TSX 60

Objectif : Une croissance à long terme par l'appréciation des sociétés qui

composent l'indice.

Risque: Degré de volatilité (fluctuations des valeurs) moyen.

Le Compte indiciel S&P/TSX 60 vise des résultats comparables à la variation de la valeur de l'indice S&P/TSX 60. L'indice S&P/TSX 60 est composé de sociétés à forte capitalisation représentatives des marchés des actions canadiens. L'indice, qui couvre 10 secteurs économiques (industries), est pondéré en fonction de la capitalisation boursière, avec le poids de chaque valeur ajusté selon le nombre d'actions en circulation. Les sociétés composant l'indice S&P/TSX 60 sont choisies en fonction de critères d'évaluation établis par Standard & Poor's en termes de capitalisation, liquidité et rendement.

L'indice S&P/TSX 60 a vu le jour le 31 décembre 1998. Il sert de base pour les produits dérivés tels que les fonds échangés en bourse, les options sur indice boursier et les contrats à terme. Nos frais de gestion annuels sont de 3,25 %.

Avenants et garanties complémentaires Avenant d'assurance temporaire 10 ans

Permet d'augmenter la couverture en y annexant une assurance temporaire renouvelable et transformable pour une période de dix ans. À la fin du terme de 10 ans, votre client peut renouveler son assurance pour une autre période de 10 ans, sans preuve d'assurabilité. Pour les personnes âgées de 71 à 79 ans, le contrat est renouvelable jusqu'à l'âge de 80 ans.

Avenant d'assurance temporaire 20 ans à prime uniforme

Permet d'augmenter la couverture en y annexant une assurance temporaire garantie et transformable pour une période de vingt ans. Le client peut transformer son contrat en une assurance permanente n'importe quand au cours des 15 premières années, à condition qu'il ait moins de 65 ans. Cette assurance n'est pas renouvelable.

Garantie en cas de maladie grave

Si votre client est atteint de l'une des maladies graves couvertes et qu'il en survit, il reçoit une somme forfaitaire pouvant aller jusqu'à la valeur totale des placements. En outre, il est exonéré du paiement des frais d'assurance, y compris les primes des avenants.

Les maladies graves couvertes sont : crise cardiaque, accident cérébrovasculaire, pontage aortocoronarien, cancer mortel, maladie d'Alzheimer, insuffisance rénale, greffe d'organe vital (receveur de la greffe), cécité et surdité.

Garantie en cas de décès accidentel

Prévoit un paiement forfaitaire, en plus des sommes assurées, s'il est prouvé que le décès de l'assuré est accidentel.

Avenant d'assurance temporaire pour enfants

Procure une protection temporaire aux enfants de l'assuré, y compris tout enfant né après la souscription.

La prime reste fixe indépendamment du nombre d'enfants couverts par l'avenant. Dans le futur, chaque enfant peut transformer, sans preuve d'assurabilité, son assurance temporaire en une assurance permanente dont le capital assuré est égal au plus à 10 fois le capital d'origine, dans la limite de 150 000 \$. (suite)

Avenant d'assurance temporaire pour enfants (suite)

La demande de transformation doit être faite par écrit n'importe quand entre le 20° anniversaire de l'enfant assuré et 31 jours après l'anniversaire de l'assurance de base le plus proche du 25° anniversaire de l'enfant assuré. La période de paiement des primes expire à l'âge de 20 ans ou à la fin de la période de paiement des primes du contrat de base, si celle-ci survient avant. L'assurance expire 31 jours après l'anniversaire de l'assurance de base le plus proche du 25° anniversaire de naissance de l'enfant assuré.

La prime annuelle de la police nouvellement souscrite est réduite d'un montant pouvant aller jusqu'à 20 % de la prime annuelle pendant les cinq premières années d'assurance.

Garanties d'exonération des primes Garantie d'exonération des primes en cas d'invalidité

Cette garantie prévoit l'exonération de la prime minimum en cas d'invalidité totale et permanente de l'assuré. L'assuré est dispensé du paiement des primes après une période ininterrompue d'invalidité totale de six mois.

Garantie d'exonération des primes en cas d'invalidité totale du payeur

En cas d'invalidité totale du payeur des primes pendant une période ininterrompue de six mois, ce dernier est exonéré du paiement de toutes les primes, y compris celles des avenants, ainsi que des frais d'administration.

Garantie d'exonération des primes en cas de décès du payeur

En cas de décès du payeur des primes, les primes, y compris celles des avenants, ainsi que les frais d'administration, cessent d'être payables. Une preuve du décès du payeur est exigée.

Calcul des primes

Nous vous recommandons d'utiliser le **logiciel d'exposés Max** pour calculer la prime. Max déterminera l'âge à l'anniversaire le plus proche, vous permettra d'obtenir un exposé complet et précis en fonction de l'analyse des besoins et préparera un exposé personnalisé à remettre à vos clients.

RBC Assurances fait partie de RBC Groupe Financier^{mc}, l'un des groupes de sociétés le plus vieux et le plus important en Amérique du Nord.

Nous offrons un portefeuille de produits d'assurance très complet afin de protéger la famille et les finances de vos clients. Nous nous spécialisons dans des solutions adaptées aux besoins personnels et professionnels en offrant l'assurance vie, maladie, habitation, automobile et voyage.

Nous sommes reconnus pour notre solidité, stabilité et engagement envers les 5 millions de clients avec lesquels nous traitons. Nous sommes fiers de la confiance dont nous témoignent nos clients.

Veuillez visiter notre Centre des ressources à www.rbcassurances.com/businesspartners/life

 \grave{A} l'usage exclusif des représentants de RBC Assurances. Ne pas distribuer aux clients.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

[™] Marques de commerce de la Banque Royale du Canada.

[®] Marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisées sous licence.